

des

janvier 2025 n°43

# eaux débats

**FNMNS**

Fédération nationale des métiers de la natation et du sport

**M**anque de MNS :  
mythe ou réalité ?

**R**éforme des formations  
de sécurité civile

**C**lap de fin pour la FMNS  
du sieur LAPOUX



*Les cours doivent se dérouler exclusivement au domicile du client.*

## Réglementation

# Conditions d'exercice du MNS dans le cadre des **services à la personne**

*Les cours de natation dispensés par des maîtres nageurs-sauveteurs font partie des activités listées par le ministère de l'Economie dans le cadre des services à la personne lorsqu'ils sont exercés à domicile afin de faciliter la vie quotidienne des familles, des personnes âgées et des personnes fragiles ou handicapées.*

### Soutien scolaire ou cours de natation à domicile

Les cours individuels, de soutien scolaires ou de loisirs doivent être donnés physiquement en présence de l'intervenant. Les cours à distance n'étant pas pris en compte.

### Le soutien scolaire

Cette prestation est réalisée :

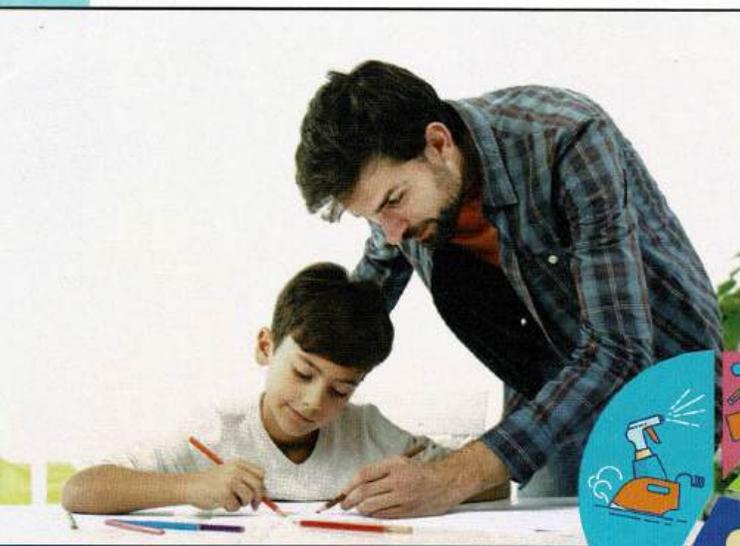
- au domicile du particulier ;
- par un intervenant physiquement présent ;
- en s'appuyant sur les programmes d'enseignement scolaire.

Sont exclus de cette activité :

- le soutien scolaire à distance, par correspondance, par Internet ou sur un support électronique ;
- le soutien scolaire collectif, y compris celui réalisé au domicile d'un particulier.

*<La prestation est réalisée au domicile du particulier par un intervenant physiquement présent.*

*Les services à la personne exercés à domicile ont pour but de faciliter la vie quotidienne des familles.*



Marché global des services à la personne  
MÉNAGE & REPASSAGE 42 %  
GARDE D'ENFANTS 12 %  
JARDINAGE 16 %  
AUTRES SERVICES 30%

... suite page 32 >